

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES | C'est dans les locaux du Conseil départemental que la session de la chambre consulaire a eu lieu mardi 30 novembre.

Les filières laitières et bovines se structurent pour l'avenir

Comme son homologue des Alpes-de-Haute-Provence quelques jours avant, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a tenu sa traditionnelle session pour revenir sur une année 2021 une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire.

La préfète Martine Clavel, la députée Pascale Boyer, le vice-président du Département Patrick Ricou et son collègue délégué à l'agriculture Christian Hubaud avaient fait le déplacement ainsi que Thierry Chapel, le directeur de la Direction départementale des territoires.

L'assemblée était également fournie avec la présence de nombreux représentants syndicaux mais aussi des professionnels en lien avec le monde agricole.

La session s'est ouverte comme dans les Alpes-de-Haute-Provence avec un retour sur le nouveau Contrat d'objectifs et de performance (COP) qui est en cours d'élaboration et tracera la trajectoire des chambres d'agriculture pour les quatre ans à venir. Ce COP qui prévoit une baisse de ressources pour les antennes locales des chambres d'agriculture suscite des interrogations et va les obliger à s'adapter au cours de l'année 2022.

La directrice Brigitte Richard qui assistait à sa première session depuis sa prise de fonction a présenté la nouvelle organisation de la chambre consulaire. Celle-ci a été voulue par les nouveaux élus après les élections de 2019 afin « d'avoir



Éric Lions, le président de la chambre d'agriculture a été le chef d'orchestre de cette session qui s'est tenue au Conseil départemental en présence de la préfète, de la députée, du vice-président du Département et du directeur de la DDT.

un établissement moteur, fédérateur de tous les acteurs en lien avec le monde agricole et rural (...) pour accompagner les agriculteurs et agricultrices dans les mutations à venir liées tant au changement climatique qu'aux attentes de la société et des consommateurs ». La nouvelle organisation comprend la mise en place de six pôles fonctionnant en mode « projet » avec des petites équipes coordonnées par un responsable de pôle, un pôle ingénierie de projets pour valoriser les ressources et aider les pôles à monter des projets et trouver des financements. « L'objectif prioritaire est celui de la réactivité et de la transversalité afin de s'adapter aux enjeux auxquels l'agriculture est confrontée, expliquait la directrice. D'autres équipes pourront être mise en place selon les projets à mener. »

Un partenariat sur le photovoltaïque

Rémi Costorier le directeur adjoint a ensuite présenté l'état d'avancement du pôle agricole dont la livraison est prévue en 2023. Il a détaillé les dernières étapes qui ont été franchies en 2021 avec notamment la signature de la promesse de vente en juin dernier et le dépôt du permis de construire en août. Il a

présenté des plans de masse et des projections des façades de cette Maison des agriculteurs des Hautes-Alpes qui se situera rue des silos à Gap. En janvier, les appels d'offres devraient être lancés et le début des travaux est prévu au printemps 2022.

Éric Lions, le président de la chambre d'agriculture a ensuite présenté les prémices d'un partenariat avec le SyME05 pour développer le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles dans le département et qui permettrait même d'équiper les toitures amiantées. Cette solution conviendrait particulièrement au contexte de l'agriculture montagnarde.

L'idée est de lancer chaque année des appels à manifestation d'intérêt auprès des agriculteurs pour construire des centrales de production sur de bâtiments neufs ou anciens ; assurer les études de faisabilité technique ; rechercher des financements complémentaires si la toiture doit être désamiantée auparavant ; initier la professionnalisation d'une filière de démantèlement de toitures amiantées et de traitement des déchets ; réduire les coûts en groupant les commandes de désamiantage ; contractualiser avec les propriétaires sans recherche de gains

financiers outranciers et enfin être un acteur local de proximité qui assure l'exploitation et le dépannage des centrales.

Plusieurs motions (voir encadré) et délibérations ont été votées à l'unanimité avant la mise en lumière de deux plans d'actions concernant la filière lait et la filière viande bovine (voir encadrés).

Deux millions d'euros pour l'abattoir

La parole a ensuite été donnée aux personnalités présentes, à commencer par Pascale Boyer la députée

qui a souligné la qualité des projets présentés en insistant sur le fait qu'elle était aux côtés des agriculteurs du département et qu'elle avait œuvré pour le Programme alimentaire territorial et l'obtention d'une subvention de deux millions d'euros pour l'abattoir de Gap dans le cadre du Plan de relance l'État.

Comme le veut l'usage Martine Clavel a ensuite pris la parole pour clôturer cette rencontre et s'exprimer au nom de l'État. Elle a débuté son allocution en se félicitant de l'avancée des projets dont elles avaient entendu parlés lors de sa première session l'an dernier notamment concernant la filière lait. « Nous avons vu qu'à la faveur d'un moment de tension entre producteurs et transformateurs des avancées sont nées et je salue la volonté de la chambre d'agriculture, des syndicats et des transformateurs de trouver une voie de sortie vers le haut », déclarait-elle. Elle est revenue sur l'aide l'État pour l'abattoir gapençais : « l'an dernier on n'aurait à peine osé en rêver et c'est une vraie satisfaction de venir en appui de cet équipement nécessaire à tout le territoire ». Elle a affirmé que l'État était prêt à regarder le dossier du photovoltaïque avec eux comme sur tous les projets qui permettent « de sécuriser et de consolider » le secteur agricole dans le département. ■

A.G.

Les motions

- ▶ Contrat d'objectifs et de performance.
- ▶ Utilisation des pesticides de synthèse dans les sites Natura 2000.
- ▶ Loi foncière dite loi Sempastous.
- ▶ Recours aux nouvelles technologies d'imagerie dans la mise en œuvre de la Pac.
- ▶ Revalorisation de la viande caprine (proposition de la Confédération paysanne).
- ▶ Vigilance sur la viande de synthèse (proposition de la Confédération paysanne).

Plan d'action filière « Bovins viande »

Valentin Noebes-Tourres et François Philippe ont présenté l'un des projets qui concerne la filière « Bovins viande » dans le département : la création d'une déclinaison Premium de Patur'Alp. Celle-ci est née du constat qu'il existait une lacune dans la segmentation de l'offre de viande bovine haut-alpine et qu'il n'existait pas de mention pour les bêtes de haute qualité alors qu'il s'en produit. Cela a pour conséquence qu'une partie des éleveurs qui en produisent les commercialise via ses propres circuits et ne s'adresse pas aux structures collectives alors qu'elles pourraient lui être bénéfiques. De plus la production n'est pas assez valorisée autant économiquement qu'en matière d'image. C'est de là qu'a germé l'idée de créer cette marque Premium qu'ils espèrent à terme voir se transformer en Label Rouge à l'image de l'agneau de Sisteron. Un travail a donc été entamé avec l'association Cesar qui se charge déjà de l'agneau, JA 04 et 05, la coopérative bovine dont le président était présent, Interbev Paca Corse et tout l'aval de la filière. Un cahier des charges s'est dessiné et une contractualisation avec l'aval est prévue avec des volumes et une qualité déterminée à l'avance. Les premières bêtes issues de cette démarche devraient être commercialisées dès avril 2022.



François Philippe et Valentin Noebes-Tourres.

Plan d'action de la filière « Lait »



Alexandre Lagier, Sandrine Hauser et Anaïs Signoret.

Alexandre Lagier, Sandrine Hauser et Anaïs Signoret ont présenté un état des lieux de la filière dans le département et ont développé les enjeux majeurs de celle-ci pour les années à venir. Ils ont appuyé leur exposé sur une étude réalisée par la chambre d'agriculture auprès des exploitations laitières et des transformateurs du département.

Au printemps 2021, 19 millions de litres de lait étaient produits dans le département et 27 millions transformés ce qui met en lumière un manque de volumes non négligeable. D'autant plus que les projections prévoient une demande de 43 millions de litres à l'horizon 2026. Le principal enjeu est donc d'entreprendre des actions pour augmenter les volumes produits sachant que l'ensemble des laiteries ont émis le souhait de transformer du lait local. Les problématiques majeures qui ont été identifiées sont : le développement des volumes, la progression dans la triple performance des entreprises et le fait de relever les défis qui s'imposent à la filière.

Pour que la filière soit attractive le nerf de la guerre étant de revaloriser le prix du lait et à augmenter sa valeur pour inciter les jeunes à s'installer en production laitière de qualité pour répondre aux besoins des transformateurs.

Ils ont conclu leur propos par un constat optimiste avec des perspectives qui s'ouvrent notamment grâce aux démarches entreprises pour l'obtention de signes de qualité sur le Bleu du Queyras et la Tomme du Champsaur. Le paysage laitier haut-alpin ayant entamé sa mutation.